

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 09-14109 / 101173  
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier  
département informatique  
besoins spéciaux de consommation  
6 H, 3 F  
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-14146 / 100194  
Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR  
Fabrication d'articles en matière plastique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
16 H  
14.04.2009–31.01.2011 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 09-14111 / 101173  
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier  
Micarna SA: viande fraîche  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
44 H, 10 F  
01.04.2009–30.06.2009 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 09-14115 / 110802  
Crédit Agricole (Suisse) SA, 1010 Lausanne  
département informatique : gestion et exploitation du réseau de données de la banque, des filiales et des établissements bancaires sous contrat  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
7 H  
01.05.2009–30.04.2012 (Nouveau permis)
- 09-14118 / 100012  
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc  
production chocolat, secteurs: confiserie, tablette, conditionnement et expédition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
171 H, 315 F  
06.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)

- 09-14154 / 110641  
Fondation Foyer-Handicap, 1228 Plan-les-Ouates  
transport de personnes handicapées  
besoins spéciaux de consommation  
18 H  
22.06.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 09-14110 / 101173  
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier  
Préparation des commandes des produits frais, chargement  
besoins spéciaux de consommation  
32 H, 13 F  
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 09-14117 / 110720  
Etrali (Suisse) SA, 1227 Les Acacias  
Télécommunication: Installation de central téléphonique (ACU-PBX)  
pour les bourses  
besoins spéciaux de consommation  
5 H  
01.07.2009–30.06.2012 (Renouvellement)
- 09-14153 / 101785  
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne  
divers expositions régionales  
besoins spéciaux de consommation  
4 F  
28.05.2009–31.05.2012 (Renouvellement)

**Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 09-14116 / 108441  
Cargill International SA, 1211 Genève 12  
négoce international de matières premières (import-export de grains),  
service informatique  
besoins spéciaux de consommation  
27 H, 28 F  
11.06.2009–30.06.2012 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 09-14126 / 111502  
Medistri SA, 1564 Domdidier  
ligne de stérilisation de produits médicaux  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
4 H  
01.05.2009–30.04.2012
- 09-14145 / 100194  
Schoeller Arca Systems Swiss Group Sàrl, 1680 Romont FR  
Fabrication d'articles en matière plastique  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
16 H  
30.01.2008–31.01.2011 (Modification)

### **Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 09-14119 / 100012  
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc  
production chocolat, secteur: confiserie, conditionnement et expédition.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
33 H, 83 F  
06.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-14026 / 101556  
Boninchi SA, 1214 Vernier  
atelier de fabrication CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 H  
02.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-14027 / 101251  
Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel  
tous les secteurs liés à la production: fabrication, préfabrication, assurance qualité (PQA), service technique, secteur nettoyage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
660 H, 60 F  
01.06.2009–30.01.2011 (Modification)
- 09-14029 / 110657  
PostLogistics SA, 1202 Genève  
Livraisons par express.  
besoins spéciaux de consommation  
10 H  
01.04.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 09-13772 / 100775  
Lemco SA, 1895 Vionnaz  
décolletage, reprise, ligne militaire et contrôle  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H, 1 F  
01.04.2009–30.04.2010 (Nouveau permis)
- 09-14034 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
ligne PP (Perfusion Poches), Ligne Nutrition, Ligne Préparation Solutions, Maintenance, Stock, Nettoyage-décontamination, Ligne IGV (Irrigation Grands Volumes).  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
49 H, 12 F  
09.01.2008–31.01.2011 (Modification)

**Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

– 09-14033 / 100668

B. Braun Medical SA, 1023 Crissier

Ligne Perfusion Flacons (zone de remplissage-stérilisation)

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

12 H

01.03.2008–28.02.2011 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

21 avril 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail